

Conflit dans la collecte des ordures ménagères

Fin de la grève en Pays d'Aix

Les partenaires syndicaux d'Onyx Méditerranée sont parvenus à un accord lundi, mettant fin ainsi au mouvement de grève entamé le 25 avril dernier et qui paralysait le ramassage des ordures ménagères à Vitrolles et la collecte sélective sur huit autres communes du Pays d'Aix.

L'accord signé lundi prévoit notamment des augmentations de salaires. Quelque 70 salariés étaient concernés par ce mouvement, lancé à l'appel d'une intersyndicale CFDT-CGT-FO-CFTC.

Un précédent accord signé samedi au sein de la société Silim a permis de mettre fin au conflit qui touchait la collecte des ordures ménagères dans les communes de Bouc-bel-Air, Simiane, Cabriès et Eguilles.

La grève qui a touché au total douze communes du Pays d'Aix est donc désormais terminée.

Le ramassage des poubelles à Vitrolles et la collecte sélective sur les huit autres communes reprendront dès mardi matin. Toutefois, le retour à une situation normale peut être retardé par la résorption des volumes des déchets accumulés tout au long du conflit.

En effet, conformément aux accords contractuels avec les sociétés prestataires, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place, durant toute la durée du conflit, un service minimum qui a permis de collecter 60% du tonnage habituel - mais pas la totalité - grâce à la mise à la disposition des habitants de 39 bennes de substitution.

Maryse Joissains Masini, président de la Communauté du Pays d'Aix, député-maire d'Aix-en-Provence, avait par ailleurs mis en demeure vendredi les sociétés Onyx-Méditerranée et Silim de « *répondre à leurs obligations contractuelles* ».